ARKANE RISK

Stratégie de Crise · Communication de Crise · Gestion Globale des Risques

VEILLE ÉCONOMIQUE & JURIDIQUE

RGPD ET MESSAGERIE PROFESSIONNELLE

Nouvelle source de conflits juridiques et opérationnels

DATE	15 avril 2026
RÉFÉRENCE	ARK-VEJ-2026-04
CLASSIFICATION	CONFIDENTIEL
SOURCE	Cass. soc., arrêt n° 23-19.022, 18 juin 2025
NIVEAU D'ALERTE	**CRITIQUE**

L'ESSENTIEL EN 30 SECONDES

CE QUI A CHANGÉ : Les courriels professionnels sont désormais des données personnelles. Tout salarié peut exiger l'intégralité de sa messagerie (contenu + métadonnées). Délai de réponse : 1 mois.

CE QUE VOUS RISQUEZ : Sanctions CNIL jusqu'à 4% du CA mondial. Divulgation du secret des affaires. Coût de traitement par demande : 20 000 à 100 000 €.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT : Réduire les durées d'archivage. Actualiser les chartes. Préparer une procédure de réponse aux demandes d'accès. Ne jamais refuser sans justification documentée.

1. SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Un arrêt de la Cour de cassation du 18 juin 2025 qualifie les courriels professionnels de données à caractère personnel au sens du RGPD, ouvrant aux salariés un droit d'accès à l'intégralité de leur messagerie électronique : contenu, métadonnées, pièces jointes. Le délai légal de réponse est d'un mois.

L'impact est double : une **charge administrative massive** (potentiellement 10 à 15 ans d'historique à traiter) et un **risque de divulgation involontaire** d'informations sensibles. La seule limite posée par l'arrêt est la protection des droits des tiers, ce qui impose un filtrage et une anonymisation courriel par courriel.

La jurisprudence n'est pas stabilisée : dès le lendemain, la cour d'appel d'Amiens adoptait une position opposée, refusant de transformer le droit d'accès en instrument probatoire. Le contentieux est ouvert et nécessite une vigilance accrue.

2. CONTEXTE ET PORTÉE JURIDIQUE

L'affaire concernait un directeur associé licencié pour harcèlement sexuel, privé d'accès à sa messagerie après son départ, et ayant mis en demeure son employeur sur le fondement de l'article 15 du RGPD. L'employeur avait partiellement refusé sans justification précise, notamment pour protéger l'anonymat de témoins internes.

La Cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel : soit l'employeur transmet, soit il justifie précisément en quoi la communication porterait atteinte aux droits de tiers. L'absence d'explication et le défaut d'exploration de l'anonymisation ont été considérés comme fautifs.

Ce que change cet arrêt

AVANT (POSITION CNIL)	APRÈS (CASS. SOC. 18/06/2025)
Tableaux synthétiques suffisants	**Communication intégrale exigible**
Courriel = outil de travail	**Courriel = donnée personnelle**
Périmètre restreint aux données personnelles contenues	**Périmètre étendu au contenu + métadonnées + PJ**
Refus possible sans motivation détaillée	**Chaque refus doit être justifié précisément**

La cour d'appel d'Amiens (19 juin 2025) a adopté une position contraire, exigeant que la demande soit indispensable à l'exercice du droit à la preuve, proportionnée, et respectueuse de la vie personnelle d'autrui. Cette divergence crée une insécurité juridique qui impose aux entreprises d'anticiper le scénario le plus contraignant.

3. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

3.1 Matrice Probabilité / Impact

IMPACT ↓	Probabilité FAIBLE	Probabilité MOYENNE	Probabilité ÉLEVÉE
CRITIQUE		**R1** Secret des affaires **R2** Données tiers	**R3** Paralysie opérationnelle
ÉLEVÉ	**R5** Réputation	**R4** Instrumentalisation	
MODÉRÉ			

3.2 Détail des risques

	RISQUE	CRITICITÉ	IMPACT FINANCIER	RECOMMANDATION CLÉ
R1	Divulgation secret des affaires	**ÉLEVÉ**	Non chiffrable	Filtrage DJ + validation DG
R2	Violation données tiers	**ÉLEVÉ**	Jusqu'à 4% CA	Double contrôle + anonymisation
R3	Paralysie opérationnelle	**ÉLEVÉ**	20–100 K€ / demande	Archivage intelligent + réduction rétention
R4	Instrumentalisation	**MOYEN**	Indirect	Documentation rigoureuse + conseil juridique
R5	Réputation	**VARIABLE**	Indirect	Cellule communication de crise

4. COÛT DE L'INACTION VS. MISE EN CONFORMITÉ

	INACTION	MISE EN CONFORMITÉ
Traitement d'une demande d'accès	20 000 – 100 000 €	2 000 – 8 000 €
Sanction CNIL (fourchette)	Jusqu'à 4% CA mondial	0 €
Délai de traitement	4 à 12 semaines	1 à 2 semaines
Risque contentieux associé	Élevé	Maîtrisé
Investissement initial	0 €	15 000 – 50 000 €
ROI dès la 1ère demande	–	Positif

> **À retenir :** L'investissement de mise en conformité (15 000 à 50 000 €) est amorti dès la première demande d'accès évitée ou traitée en procédure maîtrisée. Sans compter l'évitement des sanctions CNIL.

5. OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES

Gouvernance des données. Cette jurisprudence offre un levier légitime pour justifier auprès des instances dirigeantes des investissements dans des solutions d'archivage intelligent, des politiques de rétention calibrées et la sensibilisation à l'hygiène numérique.

Chartes informatiques. L'actualisation des chartes d'utilisation devient une nécessité documentée : durées de conservation, périmètres d'usage personnel, procédures de récupération des données au départ, modalités d'exercice du droit d'accès.

Avantage contentieux. Les entreprises disposant de procédures rigoureuses de traitement des demandes RGPD désamorcent l'argumentaire adverse et limitent considérablement les risques de condamnation.

6. PLAN D'ACTION

MESURES IMMÉDIATES – 0 à 3 MOIS

N°	ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	LIVRABLE
1	Auditer les durées de conservation des messageries et réduire les périodes d'archivage	**DSI + DJ**	15 juin 2026	Rapport d'audit + nouvelle politique
2	Actualiser les chartes informatiques (droit d'accès RGPD, modalités d'exercice)	**DJ + DRH**	30 juin 2026	Charte V2 validée
3	Former les équipes RH et juridiques au traitement des demandes d'accès	**DRH**	15 juil. 2026	Attestation formation
4	Identifier et sécuriser les messageries des fonctions sensibles	**DSI + Sûreté**	30 juil. 2026	Cartographie + mesures

MESURES STRUCTURELLES – 3 À 12 MOIS

N°	ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	LIVRABLE
5	Déployer une solution d'archivage intelligent avec classification par sensibilité	**DSI**	T4 2026	Solution opérationnelle
6	Créer des procédures formalisées de traitement RGPD avec circuits de validation	**DJ + DPO**	T4 2026	Procédure validée + logigramme
7	Mettre en place une veille jurisprudentielle RGPD / messagerie	**DJ**	T1 2027	Tableau de veille trimestriel
8	Formations régulières hygiène numérique pour l'ensemble des collaborateurs	**DRH + DSI**	T1 2027	Programme annuel de formation

⚠ RÉFLEXE EN CAS DE DEMANDE D'ACCÈS REÇUE

Ne jamais refuser sans justification documentée. Privilégier systématiquement le dialogue avec le salarié pour circonscrire le périmètre de la demande. Saisir immédiatement la direction juridique.

ARKANE RISK VOUS ACCOMPAGNE

Cabinet de conseil stratégique en gestion de crise, communication de crise et gestion globale des risques, Arkane Risk accompagne dirigeants, entreprises, établissements publics et collectivités dans l'anticipation et le traitement des situations sensibles.

Conseil stratégique & gestion de crise – structuration de cellule de crise, élaboration de plans de continuité d'activité, pilotage opérationnel en situation d'urgence.

Communication de crise – stratégie médiatique, préparation des dirigeants, gestion de l'e-réputation, argumentaires et éléments de langage.

Gestion globale des risques – audits de sûreté, cartographie des vulnérabilités, veille stratégique, formation et simulation de crise.

www.arkanerisk.com | contact@arkanerisk.com